

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relevé des décisions de la Commission Permanente de mars 2015 – Canton de St Etienne de Lugdarès.

« Jérôme GROS, Conseiller Général du canton de ST-ETIENNE DE LUGDARES, communique les décisions validées en faveur de son canton lors de la Commission Permanente du 2 mars 2015 :

Au titre du dispositif « Ardèche Durable 2014 », la Commune de St Etienne de Lugdarès recevra une subvention de 16 000 € pour des travaux d'isolation sur 2 logements communaux situés dans l'ancienne gendarmerie (isolation extérieure et changement des menuiseries).

Dans le cadre des aides affectées pour la préservation et la gestion du site Espace Naturel Sensible des Gorges de la Borne et Massif du Tanargue, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche percevra une subvention de 20 000 € pour son action d'animation.

Au titre des Contrat « P.I.S.T.E. 2015 » (Projets Intercommunaux pour une Stratégie Touristique d'Excellence), la Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ardéchoises bénéficiera d'une subvention de 30 000 €.

Dans le cadre des actions de promotion du département, 1 500 € seront alloués à un athlète du canton pour sa participation à divers championnats de ski de fond de haut niveau. »